



## **COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 18 JANVIER ET 18 FEVRIER 2019**

### **Conseil Municipal du 18 janvier 2019**

#### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Après en avoir délibéré et sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès des services de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 pour les projets suivants:

#### **Rénovation de la voirie de la rue de la mairie et du chemin du carré**

Le taux de subvention possible est compris entre 0 et 40 % du montant des travaux et pour une seule rue.

#### **Mise en conformité de l'assainissement communal**

Pour ce projet, le taux de subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ne pourra pas dépasser 10 %. En effet, l'agence de l'eau subventionnant à 70 % dans tous les cas la somme des subventions ne peut pas dépasser 80% du montant total hors taxe des travaux.

### **Conseil Municipal du 18 février 2019**

#### **Délibération d'ouverture d'enquête publique**

Dans le cadre du projet de mise en conformité de l'assainissement communal plan de zonage, un arrêté doit être pris pour procéder à l'ouverture d'enquête publique qui se déroulera du **lundi 11 mars 2019 au jeudi 11 avril 2019 inclus**.

Après lecture du projet d'arrêté, le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents y afférents. L'arrêté et l'avis d'enquête seront affichés en mairie aux emplacements habituels.

#### **Le maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le contrat d'entreprise ONF**

**Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.**

**Contrat ONF :** Par manque de candidats pour l'affouage cette année, les travaux forestiers seront suivis par l'ONF :

Le maire présente le contrat d'entreprise pour les travaux forestiers entre la commune et l'entreprise forestière DERBANNE Cédric L'agent ONF, chargé du suivi du chantier, est Monsieur CHATON.

Les travaux consistent : - au façonnage de bois de chauffage évalués à 100 stères à 22 €/stère

Au débardage à 7,50 €/stère auxquels s'ajoutent 11 €/stère pour la livraison, et la recette pour la commune à 9 €/stère. Au total le stère livré sera facturé à **49,50 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le contrat et autorise le maire à signer tous documents y afférents.

### **Informations**

**Un calendrier des ramassages des ordures ménagères et des sacs édité par la Communauté de communes CC3M est distribué avec ce compte rendu. Il est à conserver précieusement.**

**Le Maire, Guy SERVANT\_**